

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

*SESSION ORDINAIRE
Séance du 31 mai 2017*

**N°102/05/2017 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS -
CREATIONS/SUPPRESSIONS**

L'an deux mille dix-sept, le mercredi 31 mai à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 24 mai 2017.

Etaient présents : 33

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Monique VALAT, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Jean GARROCQ, Colette HARLE, Jean Luc BUDOIA, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Aurélie BURATTI, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, José GONZALEZ, Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD, Gaël TABARLY, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALON

Pouvoirs : 11

Mesdames, Messieurs Sophie LARAN à Brigitte BAREGES, Thierry DEVILLE à Christian PEREZ, Philippe FRANCOIS à Georges DARUL, Angèle LOUCHART à Aurore KOTHE, Jean Martial DEJEAN à Annie GUILLOT, Jean-Michel MUSCATELLI à Maxime BERAUDO, Nicole ROUSSEL à Danielle AMOUROUX, Jean-François GARRIGUES à Pierre Antoine LEVI, Jeannine MEIGNAN à Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT à Gaël TABARLY, Pauline BLANC à Arnaud GUITARD

Absent : 1

Madame, Monsieur Carole DUNET-SCHUMANN

**Madame Laura NICOLAS donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois annexé au budget de l'exercice en cours,

Vu l'avis du Comité Technique du 18 mai 2017,

Compte tenu de la mise en œuvre des dispositions du protocole de Parcours professionnels, des carrières et des rémunérations qui ont nécessité l'adaptation de l'ensemble de statuts particuliers de catégorie C et qui tiennent désormais compte de la réduction du nombre des échelles de rémunération (de quatre à trois), et qui suppriment ou créent certains grades,

Au fait des mouvements entrants - sortants (mutations, retraites..) liés à la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences depuis le début de l'année,

Dans le cadre d'une mise à jour du TDE, il est proposé au Conseil municipal de modifier les tableaux des effectifs, comme suit :

Tableau des effectifs VILLE, suppressions et créations de postes :

FILIERE ADMINISTRATIVE :

Grades ou emploi	Catégorie	Emplois budgétaires avant modification du TDE	Suppressions	Emplois budgétaires après modification du TDE	Emplois pourvus par titulaires et non-tit
Directeur	A	6	2	4	4
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	12	1	11	11
Adjoint administratif	C	59	2	57	56

FILIERE TECHNIQUE :

Grades ou emploi	Catégorie	Emplois budgétaires avant modification du TDE	Créations Suppressions	Emplois budgétaires après modification du TDE	Emplois pourvus par titulaires et non-tit

Technicien Princ. 2 ^{ème} classe	B	10	1	9	9
Technicien	B	13	3	10	10
Agent de maitrise	C	30	1	29	29
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	34	2	32	32
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	81	2	79	79
Adjoint technique	C	266	+ 8	274	266

FILIERE SOCIALE :

Grades ou emploi	Catégorie	Emplois budgétaires avant modification du TDE	Suppressions	Emplois budgétaires après modification du TDE	Emplois pourvus par titulaires et non-tit
Assistant Socio-éducatif Principal	B	2	1	1	1
Assistant Socio-éducatif	B	1	1	0	0
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème}	C	55	6	49	49

FILIERE ANIMATION :

Grades ou emploi	Catégorie	Emplois budgétaires avant modification du TDE	Suppressions	Emplois budgétaires après modification du TDE	Emplois pourvus par titulaires et non-tit
Adjoint Animation principal 2 ^{ème} classe	C	10	2	8	8

FILIERE MEDICO-SOCIALE :

Grades ou emploi	Catégorie	Emplois budgétaires avant modification du TDE	Suppression	Emplois budgétaires après modification du TDE	Emplois pourvus par titulaires et non-tit
Puéricultrice de classe normale	A	4	1	3	3

FILIERE CULTURELLE :

Grades ou emploi	Catégorie	Emplois budgétaires avant modification du TDE	Suppressions	Emplois budgétaires après modification du TDE	Emplois pourvus par titulaires et non-tit
Adjoint du patrimoine principal 1 ^{er} classe	C	11	1	10	10
Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	C	14	1	13	13

FILIERE POLICE MUNICIPALE :

Grades ou emploi	Catégorie	Emploi budgétaire avant modification du TDE	Suppression	Emploi budgétaire après modification du TDE	Emploi pourvu par titulaires et non-tit
Chef de police municipale	C	1	1	0	0

EMPLOIS NON CITES :

Grades ou emploi	Catégorie	Emploi budgétaire avant modification du TDE	Suppressions	Emploi budgétaire après modification du TDE	Emploi pourvu par titulaires et non-tit
Assistante maternelle	C	33	2	31	31

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- adopter cette modification du tableau des effectifs de la Ville.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

06 JUIN 2017

De sa publication/affichage :

06 JUIN 2017

De sa notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 01 juin 2017

Maire,

Brigitte BAREGES

